

# ( fenêtrés sur .Nièvre )

BULLETIN DE LA SECTION NIEVRE DU SNUIPP-FSU

Dispensé de timbrage

NEVERS CDIS

Déposé le 29/03/2013

EDITO

Du concret !

Le SNUipp-FSU s'est félicité de la priorité au primaire affirmée dans la loi d'orientation. Mais maintenant, celle-ci ne doit pas être qu'un slogan. Asphyxiée et malmenée, l'école doit maintenant se transformer concrètement pour permettre la réussite de tous les élèves. Vraiment tous.

La rentrée 2013 doit être celle des changements, pour de vrai.

Effectifs, RASED, remplacement, conditions de travail, confiance, ... la priorité au primaire doit prendre forme dans la vie professionnelle des équipes enseignants.

Augmentation du point d'indice, création d'une indemnité pour tous d'un minimum de 100 euros par mois, amélioration du déroulement de la carrière, .... la priorité au primaire doit s'appuyer sur des enseignants reconnus et revalorisés.

« Plus de maîtres que de classes », prise en charge de la difficulté scolaire, programmes, rétablissement de la formation initiale et continue... Autant de sujets évoqués dans le cadre de la loi d'orientation qui doivent maintenant faire l'objet de discussions, d'engagements concrets et de transformations réelles en s'appuyant sur l'expertise professionnelle des enseignants.

Rien n'avancera concrètement sans les enseignants. Le SNUipp-FSU appelle avec la FSU les enseignants à manifester à Paris, le samedi 6 avril. A cette occasion, des délégations d'enseignants représentant tous les départements exprimeront les besoins de l'école pour la rentrée 2013 et pour une transformation réelle.

N°194  
Mars 2013

<http://58.snuipp.fr>

Tél. : 03 86 36 94 46  
Courriel : [snu58@snuipp.fr](mailto:snu58@snuipp.fr)

**Sommaire :** P.2 : carrière : changer de département, droits des personnels  
P.3 : actu : évaluations, APC, carte scolaire P.4 : action : manifestation nationale du 6 avril, rythmes, retraites **Encart :** guide du mouvement 2013

**P** PRESSE  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE

## ENCART SPÉCIAL MOUVEMENT



Pour un syndicalisme combatif!

**SNUipp**  
Fédération Syndicale Unitaire

**FSU**

## BRÈVES

Le nombre du mois :

# 8

Comme le nombre d'EVS de la Nièvre qui ont obtenu gain de cause au tribunal des Prud'hommes de Nevers. Une victoire à mettre à l'actif du SNUipp et de la CGT qui ont impulsé et soutenu ce combat légitime. L'Administration peut encore faire appel. Elle avait cependant perdu en appel lors du premier jugement rendu aux précédents EVS en mai dernier.

### La phrase du mois :

« Le statut des AVS ne va pas, tout comme la durée de six ans de leur contrat, les rémunérations et la formation. Je dirais aux gestionnaires même [...] que j'ai rarement vu une aussi mauvaise gestion de l'État de la précarisation ».

Vincent Peillon, le 21 mars, sur France Inter. On attend sa réponse, « dans les prochaines semaines » a-t-il promis...

### Les enseignants de la Nièvre ne savent-ils pas se tenir ?

9 candidats sur 18 recalés cette année à l'inscription sur la liste d'aptitude des directeurs ! Du jamais vu. Le taux d'échec, déjà important dans la Nièvre ces dernières années, atteint cette fois-ci des records. Qui s'explique selon l'administration, par le manque de préparation, de connaissance ou de maturité des candidats... Voir une "tenue vestimentaire pas adaptée" ou un "registre de langue désinvolte"... !!! Fichtre !

### Du temps pour la concertation !

La mise en place de la nouvelle organisation de la semaine nécessite une concertation des équipes enseignantes sur leur temps personnel. À notre question, lors de la CAPD, de savoir sur quel temps les collègues pouvaient récupérer ces heures, le DASEN a répondu qu'il acceptait que du temps ("raisonnable") soit pris, "dans la ligne définie par le Ministre", pour les écoles adoptant la nouvelle organisation de la semaine en 2013, sur l'aide personnalisée, "en concertation avec l'EN" et à condition que "les élèves en difficulté n'en fassent pas les frais". Ouf ! On voudrait découvrir les enseignants d'en faire la demande que l'on ne s'y prendrait pas autrement...

## BILAN DES PERMUTATIONS : LE SNUIPP DEMANDE DES ENGAGEMENTS !



*Les résultats des permutations 2012 étaient très mauvais, ceux de 2013... le sont encore plus ! Alors que la circulaire départementale pour les ineat et les exeat vient de paraître (demandes jusqu'au 19 avril), le SNUipp 58 a demandé au DASEN de permettre le départ de tous les collègues en situation de rapprochement de conjoint.*

Les résultats des mutations interdépartementales suscitent de nombreux mécontentements, voire des situations de détresse. 16 900 collègues y ont participé cette année dans tout le pays, et 82 demandes de départ ont été formulées dans la Nièvre.

Si au niveau départemental, le taux de satisfaction est en (très) légère hausse, à près de 19,5 %, contre à peine plus de 15 % l'année dernière, le cru 2013 est catastrophique au niveau national ! Seulement 21% des enseignants du 1er degré ont obtenu le département souhaité, contre 25% l'an dernier. Même constat pour les permutations au titre du rapprochement de conjoints : 39,25% en 2013 contre presque 46% en 2012.

C'est pourquoi le SNUipp-FSU est intervenu aux niveaux national et départemental. Un effort doit être fait pour compenser ce résultat lors des ineat-exeat ! C'était la demande ferme des élus du SNUipp 58 lors de la CAPD du 19 mars dernier : accorder un EXEAT à tous les collègues qui le demandent, ce à quoi le DASEN a répondu qu'il regarderait les situations "au cas par cas". A suivre...

### Ineat-exeat : mode d'emploi

Pour ces opérations, il faut faire une demande d'exeat (autorisation de sortie) auprès du DA-SEN de la Nièvre, accompagnée d'une demande d'ineat (autorisation d'entrée) en deux exemplaires à destination du DA-SEN du département sollicité sous couvert du DA-SEN de la Nièvre (une copie peut être envoyée au DA-SEN du ou des départements sollicités). **Retrouvez les modèles de ces lettres sur notre site à l'adresse suivante :**

**<http://58.snuipp.fr/spip.php?article772>**

Dans les demandes, il faut joindre les pièces justificatives : photocopie du livret de famille (pour le mariage) ou copie du PACS. Joindre également dans le cas d'un rapprochement de conjoint une attestation de l'employeur, datée de moins de trois mois.

**Envoyez-nous un double de vos demandes** et dossiers pour un meilleur suivi, les demandes étant traitées uniquement au niveau départemental.

Attention ! Les demandes devront être arrivées à l'Inspection Académique **pour le 19 avril**.

## DROITS DES PERSONNELS : À LA LETTRE, SAUF...



*C'est une tradition dans notre département. Les DASEN qui se succèdent appliquent les directives à la lettre, sauf quand c'est au bénéfice des collègues...*

Par exemple, cette année encore, les élus du SNUipp ont demandé, dans le cadre du mouvement, que notre département mette à nouveau en place, pour plus de transparence et d'équité, une véritable seconde phase avec saisie des vœux. Une fois encore, cette demande a été rejetée, sous prétexte que la circulaire nationale sur la mobilité de novembre dernier dit qu'« aucune autre saisie des vœux ne devrait être organisée lors de la phase d'ajustement... ». Pourtant, la majorité des autres départements le font ! Alors, hors-la-loi, les autres directeurs académiques ? Ou juste soucieux d'un fonctionnement plus équitable et efficace des mutations, et d'une gestion des « ressources » plus « humaine » ?

Appliquer à la lettre les directives « venues d'en haut », ce n'est pourtant pas toujours le cas, surtout quand cela pourrait apporter un bénéfice à l'agent.

Prenons le temps partiel. La circulaire nationale du 13 mars détaille les possibilités offertes aux ensei-

gnants du premier degré. Par exemple, il est écrit que les directeurs d'écoles sont tout à fait en droit de demander à travailler à temps partiel, le DASEN devant veiller à ce que les intéressés s'engagent « à assurer l'intégralité des charges liées à la fonction de directeur d'école ». Qu'en est-il dans la Nièvre ? « Incompatibilité » !

Même chose pour les quotités proposées. Dans la Nièvre, pour les écoles fonctionnant à quatre jours et demi à la rentrée prochaine, seuls le 50 % et l'équivalent du 75 % sont proposés par la circulaire qui vient (enfin) d'arriver dans les écoles. Pourtant, la circulaire nationale détaille toutes sortes de quotités possibles (60 %, 66 %, ...) selon le nombre de demi-journées travaillées.

Et le droit à travailler à 80 % payé 85,7 % ? Il n'apparaît même pas dans la circulaire départementale alors qu'il est clairement proposé dans la circulaire nationale. Pour cela, il suffit que les collègues exerçant à la rentrée prochaine dans une école à 4,5 jours, « rattrapent » trois journées dans l'année scolaire ! Sans doute trop compliqué à mettre en place... Et pas intéressant de « bénéficier » d'un moyen supplémentaire pour le remplacement quand on connaît la situation actuelle dans ce domaine !

À moins que, comme il s'agit d'un droit des personnels, on ne puisse pas appliquer « à la lettre » la circulaire nationale, dans « l'intérêt du service »...

## ÉVALUATIONS CE1 ET CM2 : FACULTATIVES !

Le ministère confirme au SNUipp-FSU que cette année, les évaluations nationales CE1 et CM2 seront laissées à la libre initiative des enseignants des écoles et ne donneront pas lieu à remontée des résultats. En attendant l'ouverture de discussions pour une révision totale du dispositif en 2014.

Déjà sensiblement allégées en 2012, les évaluations CE1-CM2 seront cette année facultatives et uniquement destinées, pour les enseignants qui le souhaitent, à les aider « dans leurs choix pédagogiques pour mieux faire réussir leurs élèves ». L'exploitation des résultats se fera uniquement par les équipes dans les écoles. Il n'y aura donc aucune remontée des résultats, hormis pour 3% des écoles, échantillon nécessaire aux travaux de suivi statistique de la DEPP. C'est ce qu'a confirmé le ministère de l'Éducation nationale au SNUipp qui n'a eu de cesse depuis 2009 de dénoncer un dispositif à la fiabilité douteuse et au bien fondé contesté par la quasi-totalité des acteurs de l'éducation. Pour cette ultime session, le matériel devrait être encore adressé aux écoles à partir de la mi-avril avec un guide d'utilisation et une « application locale » pour l'analyse des résultats des élèves.

### Et pour l'avenir ?



Exit aussi, la prime de 400 Euros attribuée aux enseignants qui étaient chargés de cette passation. Une décision qui rend d'autant plus urgente l'ouverture des discussions évoquées récemment par la rue de Grenelle, concernant une éventuelle indemnité pour tous les PE s'alignant sur l'ISDE du second degré et des mesures catégorielles sur leur déroulement de carrière. Le SNUipp-FSU demande que ces crédits libérés abondent les mesures catégorielles dont doivent bénéficier les professeurs des écoles.

Le SNUipp-FSU prend acte de cette évolution positive. Il compte désormais que des discussions s'ouvrent sur le nouveau dispositif annoncé pour 2014. Une clarification de leurs objectifs est indispensable. Ce devra être des outils au service des apprentissages et donc de la réussite des élèves. Ils devront servir aux enseignants pour les aider à analyser et à comprendre les réussites et les erreurs des élèves.

## APC : C'EST VOUS QUI DÉCIDEZ !



Les activités pédagogiques complémentaires (APC) vont venir se substituer à l'aide personnalisée à la rentrée prochaine. Une disposition nouvelle sur laquelle, pour le SNUipp, les enseignants doivent avoir la main. Interrogé à ce sujet en groupe de travail par les représentants du SNUipp 58, le DASEN a affirmé que ce serait le cas...

« des activités pédagogiques complémentaires organisées dans le cadre du projet d'école, par groupes restreints d'élèves, pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial. Le temps consacré aux activités complémentaires est de 36 heures. » C'est ce que précise la circulaire ministérielle du 21 février dernier qui met un terme aux soixante heures d'aide personnalisée mises en place par Xavier Darcos en 2008. Le SNUipp-FSU, qui avait contesté cette AP -comme 80 % des enseignants des écoles- prend acte de sa disparition, même si sa transformation en APC n'était pas sa demande.

### Les équipes décident

Préparation d'un exposé, projet Théâtre, journal de classe ou d'école, réalisation d'une fresque... Le champ des possibles est vaste, l'imagination des enseignants fertile, et c'est bien « dans le cadre du projet d'école » que doit s'inscrire la conception des APC. Qu'il s'agisse de leur contenu, de la constitution des « groupes restreints » d'élèves ou du moment où l'on place ces activités, ce sont les équipes qui ont la main. Il ne saurait dès lors être question que les IEN fassent revenir par la fenêtre une aide personnalisée décriée, mise à la porte par la nouvelle organisation des 108 heures. La bonne application d'une circulaire se vérifie surtout à l'épreuve du terrain. Confiance et liberté professionnelle doivent être reconnues partout et l'initiative doit être entièrement laissée aux enseignants. Le SNUipp a demandé au ministre de faire preuve de fermeté auprès des recteurs et des DASEN pour que le message soit relayé sans ambiguïté dans les circonscriptions. Pour que l'APC ne soit pas de l'AP déguisée...c'est vous qui décidez !

### Et pour les directeurs ?

L'allègement d'APC prévu pour les directeurs ne prend pas suffisamment en compte leur charge de travail, notamment les directeurs non déchargés.

- directeurs d'école ne bénéficiant pas de décharge d'enseignement : décharge de 6 heures de service
- directeurs d'école bénéficiant d'un quart de décharge d'enseignement : décharge de 9 heures
- directeurs d'école bénéficiant d'une demi-décharge d'enseignement : décharge de 18 heures
- directeurs d'école bénéficiant d'une décharge totale d'enseignement : décharge de 36 heures.

## BRÈVES

### Carte scolaire : pas de vague...

La carte scolaire 2013 dans la Nièvre devait être rapide, elle l'a été. Elle devait être "simple" et éviter de faire des vagues, elle en a peu fait. Elle ne devait laisser quasiment aucune marge de manœuvre pour la négociation, elle n'en a (quasiment) pas laissée. En effet, par rapport aux premières propositions faites début janvier, seul un changement est intervenu : comme il l'avait annoncé, le DASEN a renoncé à la suppression d'un poste dans le RPI La Nocle/Saint-Seine/Ternant pour ne pas avoir à fermer d'école... La rentrée 2013 apparaît donc, pour de nombreuses écoles, aussi difficiles que les rentrées précédentes. Les mesures prises ne permettront pas d'amélioration concrète, en termes d'effectifs par classe, d'aide aux élèves en difficulté, de remplacement. Dans ce contexte de carte scolaire tendue, les nouveaux dispositifs « plus de maîtres que de classes » et « scolarisation des moins de trois ans » auront peu de réalité.

Surtout dans la Nièvre où aucune création (mais deux fermetures !) n'interviendra en maternelle à la rentrée prochaine...

Quant aux postes « créés » dans le cadre du dispositif « plus de maîtres que de classes », à part le rétablissement de trois demi-postes (à Nevers Banlay, Imphy André Dubois et Fourchambault Chevillettes), il se résumera à la transformation de dispositifs existants, délaissant des secteurs entiers qui auraient mérité également d'en bénéficier. De plus, ces postes ont été « profilés », ce à quoi le SNUipp s'est opposé. Enfin, leur mission est pour le moins peu claire, certains devant, selon les fiches de poste, orienter leur action « vers les élèves en situation de réussite scolaire », d'autres « prendre en charge, réguler et répondre à la difficulté scolaire »...

### Homophobie : colloque

Le SNUipp organise le jeudi 16 mai un colloque sur le thème « Eduquer contre l'homophobie à l'école primaire ». Une initiative jugée innovante par les personnalités et les chercheurs qui s'y sont associés, les ministères et le milieu associatif. Nous contacter pour plus de détails.

## BRÈVES

### Retraites : 2013 ne doit pas être une nouvelle année de régressions !

Le premier ministre a mis en place la commission pour l'avenir des retraites qui devra proposer des scénarii de réforme en Juin. A partir de là, le gouvernement ouvrira des négociations, puis prendra des décisions. Pour le SNUipp et la FSU, ce doit être l'occasion de tracer les pistes d'une réforme ambitieuse, porteuse de justice sociale, assurant à tous les salariés un bon niveau de pension. Ce doit être aussi l'occasion de revenir sur les mesures qui, dans les dernières réformes, pénalisent notamment les jeunes, les femmes, les salariés précaires.

Pourtant, quelques voix se font entendre pour distiller toujours la même antienne : il faudra cotiser plus longtemps et partir plus tard. C'est précisément ce qui dans les dernières réformes ne fonctionne pas et conduit à accroître les inégalités.

Un récent sondage (IFOP, 7/8 mars 2013) montre le rejet très majoritaire des français à tout nouveau report de l'âge de départ ou à tout nouvel allongement de la durée d'assurance. C'est la crédibilité même de notre système par répartition qui est en jeu. Les travaux du COR ont également montré que cette mesure aurait un impact modeste sur les besoins de financement.

A l'opposé de ces logiques régressives, c'est en augmentant et en élargissant les ressources que l'on parviendra à un retour à l'équilibre, tout en redonnant de la lisibilité sur le long terme. Le SNUipp et la FSU sont porteurs de propositions dans ce sens. Ils les feront entendre.

### Pouvoir d'achat : pétition intersyndicale

Après l'annonce de l'abrogation de la journée de carence, les fédérations de fonctionnaires ont décidé de lancer une pétition intersyndicale destinée à interpeller le gouvernement sur la nécessité de prendre de nouvelles mesures pour l'amélioration de notre pouvoir d'achat, en recul depuis 10 ans ! Signer la pétition en ligne sur <http://site-syndicat.org/petition/index.php?>

## Manifestation nationale le samedi 6 avril TRANSFORMER L'ÉCOLE : OUI, MAIS PAS SANS NOUS !

*Le 6 avril, les enseignants des écoles sont invités à manifester à Paris pour que la refondation ne rate pas le coche de la priorité au primaire. Maintenant, que la Loi d'orientation vient d'être votée, il faut que la rentrée 2013 soit celle des vrais changements pour la réussite et les enseignants.*

Aujourd'hui, dans les écoles, après la forte mobilisation sur la question des rythmes, la profession reste en attente de mesures concrètes. Cette année n'aura pas été vierge de mobilisations dans notre secteur et elles auront permis de faire entendre nos revendications. Sur les rythmes, la grève du 12 février tout comme les mobilisations locales auront permis de faire entendre la parole des enseignants et fait évoluer nombre de décisions des mairies vers le report de la réforme en 2014.

La grève du 31 janvier, tout comme les initiatives précédentes, auront pesé dans la décision du gouvernement d'abroger la journée de carence pour les fonctionnaires à compter de 2014.

### Déplacement en train

La FSU 58 organise un transport en train pour la manifestation du samedi 6 avril à Paris.

Réservez vos places mars à l'adresse suivante : [fsu58@fsu.fr](mailto:fsu58@fsu.fr)  
Le départ est prévu à 10h24 le retour à 20h38 en gare de Nevers. Gratuit pour les syndiqués. Une participation de 20 € est demandée aux non syndiqués.

La rentrée 2013 doit être celle des changements : l'éducation prioritaire, la prise en charge de la difficulté scolaire, les programmes, ... Autant de sujets qui sont évoqués dans le cadre de la loi d'orientation mais dont la mise en œuvre se fait attendre.

### Le 6 avril doit être l'occasion de faire entendre cette expression !

Parce qu'une loi n'a pas, à elle seule, le pouvoir magique de changer l'école, parce que sa mise en œuvre et son accompagnement doivent être exigeants, parce que rien n'avancera concrètement sans les enseignants, parce qu'aussi, après la grève du 12 février, nous voulons une réforme des rythmes scolaires réussie, le SNUipp avec la FSU appelle les enseignants des écoles à manifester à Paris, le samedi 6 avril.



## Manque de rythme

*La réforme des rythmes arrive au terme de son premier épisode avec la communication des décisions des communes. Le résultat est loin de l'affichage escompté par le ministère. Les remontées actuelles font état de moins de 30 % des élèves qui seront concernés. Pour tous les autres, ce sera 2014.*

Si la Nièvre, « couleur » politique oblige, affiche un taux majoritaire de communes qui « passeront » à la semaine de quatre jours et demi dès 2013 (voir sur notre site), il n'en est pas de même dans le reste du pays, loin s'en faut. Ces chiffres montrent bien qu'il y a un vrai problème de fond et que la précipitation sans réelle concertation amène à un blocage et au final à un échec. Le SNUipp-FSU exige que l'avis des enseignants soit pris en compte dans les modalités d'organisation, pour les écoles passant en 2013 comme pour celles qui préparent dès maintenant 2014. Le syndicat demande également la mise en place de recherches indépendantes afin d'évaluer les effets de la réforme sur le bien-être des élèves et l'amélioration des résultats scolaires.

Parallèlement, le SNUipp-FSU revendique la réécriture du décret concernant les obligations de service des enseignants afin d'obtenir trois heures de concertation pour une meilleure reconnaissance de l'ensemble des dimensions du travail invisible dans le cadre d'une baisse du temps de service.

